



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson**,
Sèvre-Maine Agglo
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil
municipal doit être composé : **23**
Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de conseillers qui assistaient à la
séance : **22**

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
LUNDI 2 MARS 2020**

Le vingt-six février deux mille vingt le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le deux mars deux mille vingt.

Le Maire,

Le deux mars mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LOYER, Maire,

Procès-verbal affiché le neuf mars 2020

Étaient présents :

M. Jean-Paul Loyer	M. Roger Tual	Mme Laurence Lehucher
Mme Jacqueline Levesque	M. Nicolas Touzeau	M. Pascal Lamy
M. Alain Blaise	Mme Marine Sahraoui	Mme Carine Mollat
Mme Valérie Lecornet	M. Alain Gillardeau	M. Thierry Cochin
M. Jean-Luc Billet	Mme Sandrine Poiron	Mme Marie-Claire Moriceau
Mme Viviane Hermon	M. Patrick Gouraud	M. Christophe Prud'homme
M. Jean-Michel Boussonnière	Mme Karine Delporte	
Mme Lysiane Degosse	M. Christophe Mathé	

Absents :

M. David Bulteau

Secrétaire : M. Sandrine Poiron

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du 17 février 2020.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu de la réunion du 17 février 2020.

1 Taux des taxes locales 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

M. BOUSSONNIERE propose, conformément à la proposition de la réunion de la commission finances du 3 février 2020, un maintien des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les taux suivants :

	2020
Taxe d'habitation	15,98 %
Taxe foncière (Bâti)	19,33 %
Taxe foncière (Non bâti)	48,75 %

2	Durée des amortissements des opérations réalisées au compte 204 (subventions d'équipement) en 2019
----------	---

M. BOUSSONNIERE rappelle que la commune doit amortir les subventions d'équipements (participation de la commune) qu'elle verse aux organismes publics pour la réalisation de travaux. En 2019, les réalisations suivantes ont été prises en charge :

-participation à l'Agglo pour les travaux du Porte-Vue du Belvédère à hauteur de 100 000 € au compte 2041512 ;

-participation au SYDELA pour les travaux d'éclairage public (liaison salle/école) – remandatement de travaux effectués en 2018 à hauteur de 3 139.54 €.

Il convient de voter les modalités et la durée de ceux-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les amortissements suivants selon une durée de 30 ans :

Compte	Nature	Montant
2041512	participation à l'Agglo pour les travaux du Porte-Vue du Belvédère	100 000,00€
204182	participation au SYDELA pour les travaux d'éclairage public (liaison salle/école)	3 139,54 €.

3	Budget primitif 2020 du commerce de proximité
----------	--

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, en tout point conforme aux propositions de la réunion du 3 février 2020. Il précise qu'un emprunt d'équilibre est nécessaire en attendant la résorption naturelle de ce déficit d'ici 3 ans environ.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **REPORTE** le déficit d'investissement 2019, soit 57 302 €

➤ **APPROUVE** le budget primitif du commerce 2020 qui peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Intérêts emprunt	66111	100 €	Loyers 12 mois à 953,29€ HT (Coccimarket)	752	11 450 €
dep impr		2 000 €	Loyers 12 mois à 490,44€ HT (tabac presse)	752	5 885 €
charge de copropriété	614	1 500 €	Remboursement assurance	7788	2 000 €
Travaux bâtiments	61522	2 000 €			
Virement section inv.	023	11 930 €			
Taxes foncières	63512	1 800 €			
Frais divers gestion (arrondi TVA)	658	5 €			
Total		19 335 €	Total		19 335 €
Section investissement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Capital emprunt	1641	6 820 €	Virement section fonct.	O21	11 930 €
			Affectation exc.fonct.2019	1068	11 493 €
Déficit 2019 reporté	OO1	57 302 €	Excédent 2019 reporté	OO1	
Remb.caution	165	900 €			
Travaux	2313	3 000 €	Emprunt (d'équilibre)	1641	44 599 €
Total		68 022 €	Total		68 022 €

4 Budget primitif communal 2020

M. BOUSSONNIERE présente le budget dans son ensemble, conformément aux conclusions de la commission finances réunie le 3 février 2020 et à la réunion de travail du 2 mars 2020.

Il précise que :

- Augmentation à 30 000 € pour la partie étude (au lieu de 20 000€)
- Réduction à 30 000€ des réfections de trottoirs
- Réduction à 60 000€ pour les recettes de taxe d'aménagement
- Par précaution des dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **REPORTE** l'excédent d'investissement 2019, soit 676 801 €
- **APPROUVE** le budget primitif communal pour 2020 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		
Chapitre		
O11	Charges à caractères général	624 036 €
O12	Charges de Personnel	1 115 200 €
O14	Atténuations de produits	
O22	Dépenses imprévues fonctionnement	100 568 €
O23	Virement section d'investissement	464 485 €
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000 €
65	Autres charges gestion courante	231 116 €
66	Charges financières	40 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000 €
	TOTAL	2 582 405 €

RECETTES		
O13	Atténuations de charges	20 000 €
70	Produits des services	436 500 €
73	Impôts et Taxes	1 274 554 €
74	Dotations et participations	636 436 €
75	Autres produits gestion courante	81 000 €
76	Produits financiers	2 €
77	Produits exceptionnels	5 000 €
O42	Opération d'ordre entre section	20 000 €
O43	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	108 913 €
	TOTAL	2 582 405 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté 2019	
020	Dépenses imprévues	135 738 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	20 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	114 000 €
20	Immobilisations incorporelles	38 660 €
204	Subventions d'équipement versées	18 000 €
21	Immobilisations corporelles	168 890 €
23	Immobilisations en cours	1 567 801 €
27	Autres immobilisations financières	
TOTAL		2 063 089 €

RECETTES		
001	Solde d'exécution d'investissement reporté 2019	676 801 €
021	Virement de la section de fonctionnement	464 485 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	168 412 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation des résultats)	503 718 €
13	Subventions d'investissement	244 673 €
138	Autres recettes financières	
16	Emprunt	
165	Dépôts et cautionnement	
27	Autres immobilisations financières	
24	Produits de cessions	
TOTAL		2 063 089 €

5 Vote des subventions 2020

Mme LECORNET propose, conformément aux propositions de la commission « Sports, culture et vie associative » du 20 février 2020, une somme de 8 500€ pour l'enveloppe globale sachant que le nombre d'adhérents est en progression (le montant par adhérent est stable).

A noter la suppression de l'aide à l'ADMR sachant que l'activité de l'association est suspendue.

Concernant les subventions scolaires M. BLAISE précise que le montant par élève est comme convenu le même que l'année passée par contre il est proposé un forfait de 311 € pour les élèves scolarisés dans les établissements spécialisés. Il ajoute que cette somme est proposée à titre indicatif pour les communes de la région nantaise par l'AURAN (Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise). Pour la subvention relative au contrat d'association avec l'école St-Joseph il s'agit, comme convenu précédemment, d'opérer une indexation sur le coût de la vie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **ACCORDE** les subventions suivantes :

OBJET	2019	2020

SUBVENTION ASSO ENVELOPPE	8020	8500	pour l'entretien, des vestiaires
SUBVENTION HORS ENVELOPPE	2855	2950	
SUBVENTION CAFFINO	1000	1000	
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1500	1500	
TOTAL	13375	13950	

Subvention hors enveloppe	2019	2020	Observation
AFN et ACPG	160	160	forfait
Donneurs de sang	160	160	forfait
Clubs des amis réunis	160	160	forfait
Comité des fêtes	400	400	
Comité des fêtes - feu artifice	800	800	
Société de chasse communale	160	160	forfait
Les restaurants du Cœur	100	150	
Le secours Catholique Français	100	150	
Les roues de secours	0	250	
Les griffes de l'espoir	200	200	
La Grappe	0	160	forfait
Lirons d'elles	0	200	
Total	2855	2950	

➤ **DONNE** délégation de pouvoir à la commission sport, culture et vie associative afin d'attribuer des subventions dans la limite de l'enveloppe annuelle destinée aux subventions exceptionnelles et de l'enveloppe globale. Les conseillers municipaux seront tenus informés de cette répartition (montants et bénéficiaires).

	montant /élève/an	Etablissement scolaire	
		Ecole Marcel Canonnet de Château-Thébaud	Ecole St-Joseph de Château-Thébaud
effectifs			120
Subvention contrat d'association / école privée	678		81 360
effectifs		220	130
Fournitures scolaires	70,00	15 400	9 100
Déplacements & Classes de découverte	32,00	7 040	4 160
Aide au sport scolaire	4,00	880	520
total		23 540	13 910
		CENRO (Vertou)	Ecole St Louis de Montfort
Scolarisation inst. médico-éducatif, ULIS, adaptés	311	2	1
<i>selon proposition AURAN (ex ACRN)</i>	total	622	311

6 Tarif forfaitaire de refacturation des « clés radiales » pour les associations

Mme LECORNET précise que la commission sport, culture et vie associative invite le conseil municipal à se prononcer sur la refacturation forfaitaire du remplacement des "clés radiales" des locaux mis à disposition des associations lorsqu'elles les ont perdues ou en cas de besoin supplémentaire. Elle propose le tarif forfaitaire de 70 € par clé, correspondant au coût moyen d'achat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** un prix de 70 € par clé radiale supplémentaire mise à disposition aux associations.
- **AUTORISE** M. le Maire à facturer les associations concernées.

7	Avenant au marché Baudry relatif à la refacturation de la réfection de l'allée du Belvédère en bitume
----------	--

Monsieur Le Maire rappelle que l'allée menant au Porte-Vue est prise en charge par l'Agglomération. Toutefois le marché de réalisation des enrobés beiges est intégré à l'ensemble des travaux de la placette.

Ces travaux dont le coût est de 9 069 € HT soit 10 882,80 € TTC, font partie du marché Baudry TP notifié par la commune le 9 janvier 2020, seront donc refacturés à l'Agglo. Il y a lieu de définir les modalités de refacturation en concertation avec l'agglomération et les entreprises concernées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant en moins au marché de travaux, attribué à l'entreprise Baudry TP à hauteur 9 069€ HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions afin que la communauté d'agglomération prenne en charge cette dépense.

8	Voyage A Nantes – convention relative à la mise à disposition du caveau communal
----------	---

Monsieur Le Maire précise que les conseillers ont reçu un exemplaire du projet de convention de mise à disposition du caveau de la mairie. En effet comme convenu le Voyage à Nantes va aménager le caveau pour offrir et animer un espace de dégustation des vins pendant la période estivale. A noter qu'un partenariat entre le VAN et l'association des viticulteurs de la commune est en cours. Il est précisé que l'entretien sera à la charge du bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition du caveau de la mairie
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention

9	Médaille de la ville aux élus ayant effectué deux mandats
----------	--

Monsieur le Maire rappelle une disposition honorifique établie sur la commune depuis 1992. Les conseillers ayant exercés deux mandats sont récompensés de la médaille de la Ville. Les conseillers concernés sont les suivants :

Mme Valérie Lecornet
M. Jean-Luc Billet
Mme Viviane Hermon
M. Roger Tual
M. Nicolas Touzeau
M. Patrick Gouraud
M. Christophe Mathé
M. Pascal Lamy

Monsieur le Maire salue chaleureusement le travail effectué par les conseillers et leur engagement en faveur de la commune et de ses habitants.

A noter que M. Roger Tual a déjà reçu cette distinction dans le cadre de ses engagements associatifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE** la médaille de la Ville aux conseillers suivants :

Mme Valérie Lecornet
M. Jean-Luc Billet
Mme Viviane Hermon
M. Nicolas Touzeau
M. Patrick Gouraud
M. Christophe Mathé
M. Pascal Lamy

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Mme HERMON** a le plaisir de partager le film promotionnel de la commune. A noter qu'il sera modifié en cour d'année suite à la réalisation du Porte-Vue.

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	Jean-Paul Loyer		Mme	Sandrine Poiron	
Mme	Jacqueline Levesque		M.	Patrick Gouraud	
M.	Alain Blaise		Mme	Karine Delporte	
Mme	Valérie Lecornet		M.	Christophe Mathé	
M.	Jean-Luc Billet		Mme	Laurence Lehucher	
Mme	Viviane Hermon		M.	Pascal Lamy	
M.	Jean-Michel Boussonnière		Mme	Carine Mollat	
Mme	Lysiane Degosse		M.	Thierry Cochin	
M.	Roger Tual		Mme	Marie-Claire Moriceau	
M.	Nicolas Touzeau		M.	Christophe Prud'homme	
Mme	Marine Sahraoui		M.	David Bulteau	
M.	Alain Gillardeau				